

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 Février 2025 à 19 H 30

Date de convocation du Conseil municipal : 04/02/2025

**Présents :** MM. BRACCO, Maire. VARCELICE. GONCALVES. REBUT. CHENARD, DEFRAZ. VALLOUIS. PICARD. POULET. CHIOETTO.

**Excusés :**

S. COINT a donné procuration à J. BRACCO.

MC. ALLIGIER a donné procuration à J. VARCELICE.

**Absent :** A. PEREZ, J. PERNET, S. LASSALLE, L. GERMAIN

**Quorum atteint**

**Secrétaire de séance :** Mme REBUT Maryline

Début de séance à 19h32

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2024

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le procès-verbal de la séance tenue le 04/12/2024.

Sans autre observation de la part des conseillers municipaux, le procès-verbal du 04/12/2024 est approuvé **à l'unanimité**.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire sollicite l'approbation de l'ordre du jour.

Sans observation de la part des conseillers municipaux, l'ordre du jour de la séance du 17 février 2025 présenté par Monsieur le Maire est approuvé **à l'unanimité**.

**Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 17/02/2025

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024  
(hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »)

20 Immobilisations incorporelles	71 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	100 276.53 €
23 Immobilisations en cours	1 032 648.50 €
<b>Total</b>	<b>1 203 925.03 €</b>

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **300 981.26 €**, soit 25% de 1 203 925 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Travaux	Chapitre	Article
Extension restaurant scolaire		
Qualiconsult	1188.00 €	23
Cabinet MEHU	840.00 €	23
Barrios	6 233.69 €	23
Cabinet Coste et Perche	3 461.20 €	23
Aire de bus Sœur Emmanuelle		
CTPG	150 873.48 €	23
CTPG	39 600.00 €	23
CTPG	42 000.00 €	23
Extension Bienassis		
Algeco	35 876.40 €	23
<b>Total</b>	<b>280 072.77 €</b>	
(Inférieur au plafond autorisé de 300 981 €)		

Monsieur le Maire précise que les factures de prestataires intervenant pour différents projets sont arrivées après la clôture de l'exercice comptable 2024 (après le 9 décembre).

Il est possible d'ouvrir le nouvel exercice avant le vote du budget 2025, sur des crédits à hauteur d'un quart du budget précédent. Les dépenses restent apparentes sur l'exercice 2024.

Cela concerne entre autres des factures de CTPG pour le parking de l'Institut Sœur Emmanuelle, de consultation de bureau d'études et d'architecte pour le projet agrandissement du restaurant scolaire, d'Algeco pour l'agrandissement des salles Bienassis.

Tout sera régularisé dans le futur budget qui sera voté en mars.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **VALIDE** cette proposition ;
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur maximale de **300 981.26 €**;

**TARIF CHASSE AUX OEUFS**

La commune organise tous les ans une chasse aux œufs pour les enfants de Villermoirieu.

Une participation financière est demandée aux parents dont les enfants sont inscrits à cette animation.

Cette participation serait de 4,5 euros par enfant inscrit à la chasse aux œufs.

Sur le plan réglementaire, la commune dispose d'une régie communale produits divers adaptée à ce type de recettes.

J. Varcelice précise que la chasse aux œufs 2024 n'a pu avoir lieu suite à de fortes pluies mais les chocolats ont bien été distribués aux enfants. On a eu des soucis pour l'encaissement des règlements 2024 car on doit passer une délibération. Lors du dernier conseil, on a voté la délibération du tarif 2024, et là on vote la délibération du tarif 2025. Il est de 4,50€, augmentation liée à celle du prix du chocolat. Le personnage choisi a un poids de 105g et coûte 9€. 50% du prix est pris en charge par la Mairie, les 50 autres % par les parents.

J. Bracco explique qu'il y avait plusieurs régies pour la commune, le CCAS, la cantine. Il y a 10 ans, on a tout supprimé et remis sur une seule régie, suite à la demande de la Trésorerie Générale. Le Maire prend un arrêté pour détailler ce qui est concerné par la régie : dons, cantine, périscolaire, ...toute manifestation pour laquelle on doit toucher une somme d'argent. Les recettes doivent être justifiées.

Procédure à suivre : délibération à voter, puis arrêté du Maire puis modification de la régie. Donc là, on devance en prenant une délibération. Si en 2026 on change le tarif, on devra revoter une délibération.

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 17/02/2025

J. Varcelice informe qu'avant, on mettait une urne pour le dépôt des inscriptions avec le règlement. Aujourd'hui, il faut que la régieuse reçoive en mains propres les règlements. Il y aura des permanences en mairie les mardi 11, vendredi 14 et mardi 18 mars de 16h à 18h.

Un flyer sera remis dans les prochains jours, avant les vacances, à l'école pour une distribution aux enfants.

JM Vallouis demande pour quel âge est destinée la chasse aux œufs ?

J. Varcelice précise qu'elle est proposée aux enfants habitant la commune et/ ou scolarisé à l'école de Villemoirieu, soit de 3 à 10 ans.

J. Bracco indique qu'elle aura lieu sur le Parcours de Santé.

J. Varcelice précise qu'il y a des œufs de couleur à chercher et des énigmes à résoudre. Elle aura lieu le dimanche 13 avril matin et non le dimanche de Pâques 22 avril car ce dernier démarre les vacances scolaires. On vote la délibération aujourd'hui, en amont, car il faut commander les personnages en chocolat bien en amont et donc informer les parents également en amont.

Pour information le prix du chocolat a augmenté de 400%.

### **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTE** le principe de participation financière des participants ;
- **DECIDE** de fixer le prix de participation à 4,50 euros par enfant.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront encaissées sur la régie communale « produits divers ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Prochaine réunion de travail du Conseil**

J. Bracco informe qu'une réunion de travail aura bientôt lieu, comme toutes les années à cette période pour faire le point sur le budget de l'année écoulée et le budget 2025 : lignes budgétaires, projets et tarifs (cantine, cimetière, bati et non bâti ...) pour l'année 2025.

Elle est prévue le Lundi 10 mars à 19h30 en Mairie.

Une date de Conseil Municipal pour le vote du budget sera prévue dans la continuité.

#### **Location des nouvelles salles Bienassis**

J. Varcelice informe que les salles sont ouvertes à la location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il y a déjà beaucoup de demandes.

J. Bracco précise qu'on a patienté avant de les ouvrir à la location que tout soit bien terminé. On ne prête plus la cantine à cause du nettoyage et des normes d'hygiène à respecter. Trop compliqué.

Aujourd'hui on a deux salles : salle Reluisant de 75 m<sup>2</sup> et salle Paradis de 110 m<sup>2</sup> – pour environ 90 personnes – avec une cuisine assez grande.

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 17/02/2025

JM Vallouis demande quelles sortes de sollicitation a-t-on ?

J. Varcelise répond que ce sont essentiellement pour des anniversaires, réunions de famille de 20 / 30 personnes ... mais on ne demande pas forcément pour quel motif les personnes souhaitent les louer. Il y a maintenant une jolie cuisine spacieuse. ON peut louer les deux salles indépendamment car elles sont bien isolées phoniquement, pour deux conférences simultanées par exemple.

J. Bracco précise qu'on a fait des tests pour vérifier l'isolation phonique avec le haut-parleur de la Mairie et effectivement, on n'entend rien ou presque.

E. Goncalves explique que pour les mariages en 2025, les futurs mariés ont déjà leur salle, prévue un an avant. On aura sûrement des demandes cette année pour mariages en 2026. Cependant, les salles ne sont pas adaptées pour des gros mariages. Mais aujourd'hui, ce sont plutôt des petits mariages qui se font...

J. Bracco rappelle qu'elles sont entourées d'espaces verts donc agréables.

S. Coint rajoute qu'ils sont fermés donc sécurisés pour les enfants présents lors des manifestations.

D. Defrance demande si d'autres aménagements sont prévus sur la pelouse autour ?

J. Bracco répond qu'il y a des idées de projet mais rien de défini telles que des tables et bancs en bois ... ce ne sont que des idées mais on verra plus tard. On en parlera lors de prochaines réunions de travail, les conseillers ont peut-être d'autres idées que les adjoints.

Pour les associations comme le Sou des Ecoles, cet espace est un parc fermé donc sécurisé. C'est bien.

Pour le reste, à voir en fonction du budget à venir...

C. Chenard reprend en disant qu'il est possible de mettre des barnums sur la pelouse.

J. Bracco explique qu'on pourra voir pour réaliser une dalle éventuellement...

Il constate aussi que le terrain de boules est de plus en plus fréquenté, il y a des joueurs quasi tous les jours.

J. Varcelice précise que tous les jeudis il y a du monde, pratique car il y a un parking à proximité.

E. Goncalves précise que les jeux ne sont plus utilisés par la garderie suite au déménagement de celle-ci au-dessus de l'école.

### Question chauffage Bibliothèque

JM Vallouis informe que le chauffage fonctionne très fort à la bibliothèque. Les agents n'arrivent pas à faire baisser la température.

J. Bracco s'étonne car le chauffage de la bibliothèque fonctionne avec celui de la mairie et qu'ici c'est l'inverse, on a froid... A voir si les radiateurs de la bibliothèque fonctionnent bien.

JM Vallouis reprend en indiquant qu'il y a sûrement quelque chose qui dysfonctionne.

E. Goncalves précise que le chauffage se régule en fonction des températures extérieures et qu'en ce moment, il y a de fortes variations.

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 17/02/2025

### Incident à la cantine et rencontre avec les parents délégués

J. Picard informe le Conseil qu'elle a reçu un message destiné aux parents via le site de la cantine. Cela concerne un rappel au règlement en fonction du comportement de l'enfant.

J. Bracco informa qu'on a eu un souci effectivement. Pour la partie concernant l'école, Mr Pijolat s'en occupe avec l'infirmière scolaire et la psychologue du RASED.  
Nous avons eu un problème de comportement d'enfants à la cantine. On a reçu les parents délégués jeudi 13 février, suite à un incident à la cantine et l'appel d'une parent déléguée.

Ils nous ont fait remarquer qu'on n'était pas assez sévère. On a décidé de mettre ne place une exclusion après deux avertissements. On a convenu avec eux que si ce cas se présentait, on demanderait à ce qu'un parent délégué soit présent lors de la rencontre avec les parents de l'enfant concerné.

Pour ce qui est du temps scolaire, cela concerne l'Éducation Nationale. On n'est pas forcément au courant.

De notre côté, on va rajouter un agent de plus pour éviter qu'il y ait une accoutumance des enfants avec nos agents et éviter qu'ils prennent le dessus.

On fera tourner les agents entre ceux de la maternelle et ceux de la primaire.

J. Picard dit qu'on est d'accord que cela ne concerne qu'une partie des élèves ...

J. Bracco répond que oui mais on a envoyé un mail à tous les parents pour ne pas faire de discrimination et que le rappel au règlement soit rappelé à tous.

Le problème, c'est que les enfants racontent ce qu'ils veulent à leurs parents et pour les parents, ce n'est jamais leur enfant le fautif. Les enfants sont présents dès la garderie du matin, plus à la cantine et la garderie le soir, en plus du temps scolaire. Ce sont de très longues journées pour eux.

On a eu exemple d'un enfant de 3 ans (maternelle) qui avait les pieds sur la table à la cantine et J. Bracco lui a demandé de les enlever gentiment. Cet enfant lui a répondu « je fais ce que je veux ! ».

J. Varcelice précise qu'il y a quelques années les enfants couraient pour aider les agents à débarrasser et qu'il a été reproché par les parents qu'on les « faisait travailler »... donc aujourd'hui, on leur dit non.

J. Picard précise que cet incident est un cas spécifique

J. Varcelice répond que oui.

J. Bracco reprend en citant le phénomène des réseaux sociaux et autres qui peuvent influencer certains comportements ...

J. Picard précise que chacun a des enfants qui font les mêmes horaires et qui regardent la télévision mais que l'on n'a pas eu ce genre de comportement de leur part...

J. Bracco précise que certaines émissions télévisées sont choquantes et certains enfants sont devant ...

E. Goncalves indique qu'on va faire un essai.

J. Varcelice indique qu'on va attendre de voir ce que cela va donner. On a vu aussi avec les parents délégués. A suivre...

J. Picard demande si on a eu de nouvelles inscriptions pour l'école.

J. Bracco indique que pour le moment, on a reçu un courrier provisoire informant d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée. Il manquerait 6 enfants pour la maintenir ouverte ....On a vu avec l'inspecteur pour une réponse définitive d'ici fin juin... On a eu entre temps 4 inscriptions d'enfants. On ne sait pas si cela concerne une classe en maternelle ou en primaire...

## Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 17/02/2025

E. Goncalves informe qu'on a primarisé les deux écoles. Comme l'année dernière, on ne sait pas de quel côté la classe risque de fermer.

J. Picard demande si on regroupe deux niveaux tels que Grande Section et CP on peut garder la classe ouverte ?

J. Varcelice indique que c'est compliqué car cela pose problème pour les GS de se retrouver avec les grands en bas ou pour les CP avec les petits en haut...

E. Goncalves espère qu'il y aura d'autres inscriptions...

J. Varcelice indique que les informations pour les inscriptions ont été publiées sur Panneau Pocket et le site internet.

J. Bracco constate que la répartition du temps méridien est déséquilibrée : les enfants n'ont que 15 mn avant le repas, trop court pour se détendre, et 1h après, trop long cela favorise l'excitation et les conflits, tels que plusieurs enfants qui s'en prennent au même. Ce sera à voir plus tard car pour le moment, pas possible de faire autrement.

E. Goncalves dit qu'on va essayer la mise en place d'un agent supplémentaire et le roulement pour la surveillance et le service après les vacances.

J. Bracco précise qu'il est regrettable que ce soit aux communes de mettre quelque chose en place pour éviter ce genre d'incident.

E. Goncalves précise que l'on est une des rares communes à avoir autant d'agents sur les temps périscolaires.

J. Bracco précise qu'on a 50 petits de maternelle qui mangent à la cantine sur 60 élèves et 80 grands.

E. Goncalves rajoute que l'on a 8 agents, c'est rare les cantines qui en ont autant.

J. Bracco précise que l'on reprendra ce point lors de la réunion de travail budgétaire, mais cela coûte très cher à la commune.

J. Varcelice dit que c'est dommage de prendre une personne de plus pour le problème posé par quelques enfants seulement...

La séance est levée à 20h09